

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2009-2010***

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

ONZIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Irving R. Gerstein

décembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2009-2010	1
APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2009-2010	2
A. Dépenses prévues 2	
B. Affectations sur le crédit du Conseil du Trésor pour l'exécution du budget.....	3
Examen du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010	4
1. Sites contaminés fédéraux.....	4
2. Tribunal des revendications particulières	5
3. Programme Aliments-poste	6
4. Programme d'écologisation des pâtes et papiers	6
5. Vente de biens à l'étranger	7
6. Infrastructure.....	7
7. Régie interne	7
8. Administration du pipeline du Nord	8
9. Éducation des Autochtones.....	8
10. Agence canadienne de développement économique du Nord	8
11. Changements climatiques dans le Nord.....	9
12. Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	9
13. Le Canada et l'aide internationale	10
14. Le mandat de l'Agence canadienne de développement international en Afghanistan	10
15. Rapport du Bureau du vérificateur général.....	10
16. Subventions et contributions.....	11
17. Collaboration avec les militaires canadiens	11
CONCLUSION	11

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2009-2010

INTRODUCTION

Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010* a été déposé au Sénat le 5 novembre 2009 et ensuite renvoyé pour examen au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010* est le deuxième budget supplémentaire présenté au cours de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2010. Sauf indication contraire, tous les numéros de page renvoient au document du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*.

Le comité a tenu trois réunions pour examiner ce budget supplémentaire des dépenses. Le 18 novembre 2009, des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, Alister Smith, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, et Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et prévisions de dépenses, ont comparu devant le comité au sujet du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*. Le 24 novembre 2009, le comité a entendu Margaret Biggs, présidente, David Moloney, premier vice-président, et Hélène Filion, adjointe à la direction principale des finances, de l'Agence canadienne de développement international. Enfin, le 25 novembre 2009, Jim Quinn, dirigeant principal des finances, Peter Traversy, directeur général, Planification et gestion des ressources, et Andrew Francis, directeur, Gestion des ressources et services consultatifs financiers, d'Affaires indiennes et du Nord Canada, ont rencontré les membres du comité.

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2009-2010

Les documents du budget supplémentaire des dépenses sont déposés au Parlement environ un mois avant la loi de crédits connexe. Ils servent à diverses fins. D'abord, ils renseignent le Parlement sur les dépenses nécessaires qui n'étaient pas suffisamment étoffées au moment du dépôt du budget principal des dépenses ou encore qui ont été peaufinées par la suite pour prendre en compte les changements apportés à des programmes ou à des services particuliers. De même, ils l'informent des modifications quant aux coûts prévus des principaux postes législatifs (dépenses engagées en vertu de lois habilitantes précédemment adoptées par le Parlement) et visent également à obtenir son approbation pour divers postes, tels que les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions et les modifications au libellé de crédits¹. Le budget supplémentaire des dépenses porte encore l'empreinte de l'engagement du gouvernement de renouveler le système de gestion des dépenses (SGD). Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010* fournit aux parlementaires la troisième occasion d'examiner les besoins de programme des ministères pour l'exercice en cours.

Les pages 42 à 67 du document donnent un aperçu du projet de loi de crédits habilitant (annexes 1 et 2 du projet de loi de crédits) et contiennent, par ministère et organisme, la liste des numéros des

¹ Ces derniers postes n'exigent souvent pas de crédits supplémentaires et sont représentés dans le projet de loi de crédits habilitant par un montant théorique de « un dollar », car pour qu'un poste soit inclus dans un projet de loi de crédits, il doit avoir une valeur pécuniaire.

crédits, le libellé des crédits et les fonds demandés qui seront proposés pour approbation au Parlement. Ce budget supplémentaire présente deux annexes qui figureront dans le projet de loi de crédits. La première indique les postes qui se rapportent à l'exercice se terminant le 31 mars 2010, tandis que la deuxième contient des postes qui peuvent être imputés à l'exercice se terminant le 31 mars 2011, et plus spécialement les crédits pluriannuels de l'Agence de revenu du Canada, de l'Agence Parcs Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada.

APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2009-2010

A. Dépenses prévues

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties selon qu'elles sont budgétaires et non budgétaires, et se subdivisent en deux catégories : les dépenses votées et les dépenses législatives². Comme l'illustre le tableau 1 ci-après, le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010* totalise 31,0 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral demande au Parlement d'approuver des dépenses de 4,9 milliards de dollars, et les dépenses législatives devraient augmenter de 26,0 milliards de dollars.

**Tableau 1 – Total du Budget supplémentaire des dépenses (B), 2009-2010
(en millions de dollars)**

	Budgétaire	Non budgétaire	Total
Crédits votés	4 874,2	48,0	4 922,2
Pouvoirs législatifs	1 609,4	24 421,9	26 031,3
Total	6 483,6	24 469,9	30 953,5

Source : *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*, p. 8.

Le total des prévisions budgétaires de l'exercice en cours atteint 249,2 milliards de dollars, ce qui comprend 236,1 milliards de dollars prévus dans le *Budget principal des dépenses 2009-2010*, 6,6 milliards de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010* et 6,5 milliards de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*. Ces chiffres sont conformes aux dépenses de 272,5 milliards de dollars prévues dans la *Mise à jour économique et financière* de septembre 2009. Le montant de 272,5 milliards de dollars représente une hausse de 13,9 milliards par rapport aux dépenses prévues dans le budget de janvier 2009. Cette augmentation s'explique principalement par la majoration de 3,0 milliards des dépenses prévues au titre des prestations d'assurance-emploi et par la radiation de l'investissement additionnel de 8,0 milliards de dollars au titre de soutien à l'industrie automobile. Les pages 11 à 14 du *Budget supplémentaire des dépenses*

² Les **dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers; et les paiements aux sociétés d'État; les dépenses **non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral; les dépenses **votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits; et les dépenses **législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

(B) 2009-2010 expliquent les principales dépenses budgétaires et non budgétaires (crédits votés et pouvoirs législatifs) comprises dans les 31,0 milliards de dollars prévus par ce budget supplémentaire. M. Smith a profité de sa déclaration liminaire pour informer les honorables sénateurs que les crédits demandés comprennent 640 millions de dollars pour financer les initiatives prévues dans le *Budget de 2009*.

B. Affectations sur le crédit du Conseil du Trésor pour l'exécution du budget

Le *Budget de 2009* prévoyait une intervention rapide du gouvernement pour soutenir l'économie canadienne et disait que la mise en place des mesures devait commencer dans les 120 jours pour avoir le maximum d'efficacité. Alors que les paiements concernant plusieurs des initiatives budgétaires ont été autorisés par l'adoption de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, certains programmes devaient être financés par des crédits. Pour s'assurer que les fonds seraient affectés rapidement à ces nouvelles initiatives, le gouvernement a prévu dans le *Budget principal des dépenses 2009-2010* un nouveau crédit central (crédit 35), Initiatives d'exécution du budget. Les fonds de ce crédit central ne devaient être affectés qu'entre le 1^{er} avril 2009 et le 30 juin 2009 pour des dépenses consacrées à des programmes liés au budget approuvés par le Conseil du Trésor. Entre le 1^{er} et le 30 avril 2009, un montant de 1,8 milliard de dollars de ce crédit a été affecté. Entre le 1^{er} mai et le 30 juin, un montant additionnel de 303,6 millions de dollars a été affecté. On décrit aux pages 89 à 94 les initiatives du *Budget de 2009* qui ont reçu ces fonds entre le 1^{er} et le 30 avril 2009. Le tableau qui suit résume les initiatives qui ont reçu des affectations entre le 1^{er} mai et le 30 juin et indique où on peut les trouver dans les documents du *Budget de 2009*.

Affectations sur le crédit 35 du Conseil du Trésor entre le 1er mai et le 30 juin 2009

Ministère, organisme ou société d'État	Initiative	Montant (millions de \$)	Renvoi au <i>Budget de 2009</i>
Agriculture et Agroalimentaire – Agence canadienne d'inspection des aliments	Modernisation des laboratoires fédéraux	9,1	p. 166
Environnement – Ministère	Projet gazier Mackenzie	4,6	p. 204
Environnement – Agence Parcs Canada	Programme du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux	3,1	p. 174
Pêches et Océans – Ministère	Modernisation des laboratoires fédéraux	10,3	p. 166
	Programme du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux	4,3	p. 174
	Projet gazier Mackenzie	3,2	p. 204
Santé – Agence de la santé publique du Canada	Modernisation des laboratoires fédéraux	1,0	p. 174
Affaires indiennes et du Nord canadien – Ministère	Projet gazier Mackenzie	8,8	p. 204
	Programme du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux	7,1	p. 174

Ministère, organisme ou société d'État	Initiative	Montant (millions de \$)	Renvoi au Budget de 2009
Industrie – Ministère	Soutenir le développement économique dans le sud de l'Ontario	117,5	p. 202
Industrie – Agence spatiale canadienne	Mobilité en surface pour l'exploration et Canadarm de nouvelle génération	7,0	p. 193
Industrie – Conseil national de recherche du Canada	Soutenir le développement économique dans le sud de l'Ontario	27,5	p. 202
	Modernisation des laboratoires fédéraux	8,7	p. 166
Ressources naturelles – Énergie atomique du Canada limitée	Renforcer l'avantage nucléaire du Canada	54,0	p. 200
Sécurité publique et protection civile – Ministère	Programme des services de police des Premières nations	7,5	p. 163
Sécurité publique et protection civile – Agence des services frontaliers du Canada	Construction de logements et modernisation des ports d'entrée	3,4	p. 175
Sécurité publique et protection civile – GRC	Programme du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux	2,1	p. 174
Transports – Ministère	Sécurité de l'aviation	1,8	p. 175
Transports – Bureau de l'infrastructure du Canada	Coalition nationale sur les sentiers	22,5	p. 161

Au 30 juin 2009, 883,5 millions de dollars du crédit central Initiatives d'exécution du budget n'avaient pas été alloués. Ces fonds ont été réalloués au cadre financier de l'année 2009-2010 et peuvent maintenant être prélevés au moyen d'un budget supplémentaire des dépenses.

Examen du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010

Lors des séances du comité consacrées au *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*, les sénateurs ont soulevé diverses questions concernant les dépenses prévues énoncées précédemment. Voici un aperçu de certaines de ces questions.

1. Sites contaminés fédéraux

Les fonds destinés à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement des sites fédéraux contaminés constituent un poste important du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*, puisque 107,4 millions de dollars sont partagés entre 15 ministères et organismes. Ce poste a donc fait l'objet de quelques discussions au comité. Premièrement, étant donné qu'il y a plus de 18 000 sites fédéraux contaminés, des sénateurs se sont demandé comment le gouvernement décide quels sont les sites prioritaires. M. Smith a indiqué que la liste des priorités est établie en fonction de la nature, de la gravité et du caractère immédiat du risque pour la santé et la sécurité humaines. Il a aussi mentionné que la conséquence environnementale de l'absence d'assainissement est également prise en

considération. Cet argument a aussi été repris par M. Quinn dans sa déclaration liminaire au comité. Il a ajouté que

Depuis la création du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux en 2005, le Programme des sites contaminés du Nord continue de progresser vers son objectif d'évaluation et d'assainissement des sites. Jusqu'ici, le programme a assaini huit sites grâce au financement de programme, ce qui a réduit de plus de 80 millions de dollars le passif environnemental lié à ces sites.

La question du passif environnemental fédéral a aussi été abordée durant les discussions du comité. Au 31 mars 2009, le passif environnemental total se chiffrait à 6,3 milliards de dollars. M. Smith a indiqué aux membres du comité que ce passif environnemental est estimé et fait l'objet d'un examen annuel par le vérificateur général. Il a aussi précisé que le passif de 6,3 milliards de dollars comprend 3,2 milliards de dollars affectés à la gestion et l'assainissement des sites fédéraux contaminés. La section 5 des *Comptes publics du Canada 2009* indique que les autres 3,1 milliards de dollars sont reliés au déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée.

Les membres du comité étaient également curieux de savoir pourquoi près de la moitié des 107,4 millions de dollars demandés dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010* est affectée au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. M. Smith a indiqué que des fonds appuieraient des activités d'assainissement de six sites dans des réserves et dans le Nord, ainsi que l'évaluation préliminaire de 350 sites disséminés entre les trois territoires du Nord. M. Quinn a précisé que les Premières nations reçoivent une partie des fonds sous forme de subventions et de contributions parce qu'elles effectuent des travaux au nom du gouvernement du Canada.

Quelques sénateurs se sont demandés pourquoi le ministère de la Défense nationale avait réduit ses besoins opérationnels pour les sites contaminés, tandis qu'une quinzaine d'autres ministères et organismes avaient accru les leurs. M. Smith a informé le comité que la réduction des besoins s'explique par un ralentissement de certains projets en cours et que le ministère demandera probablement un reprofilage des fonds ou bien des fonds nouveaux l'an prochain pour pouvoir poursuivre ces projets. M. Pagan a ajouté que le programme des sites contaminés est un programme pluriannuel, qui est accéléré du fait des fonds supplémentaires débloqués au titre du Plan d'action économique. Les ministères et organismes demandent donc maintenant des fonds supplémentaires parce qu'ils peuvent réaliser les travaux qu'ils planifiaient pour d'autres années. Étant donné que ses travaux relatifs aux sites contaminés étaient suffisamment avancés, le ministère de la Défense nationale n'a pas pu les accélérer.

2. Tribunal des revendications particulières

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*, le greffe du Tribunal des revendications particulières demande 272 000 \$ de plus, ce qui porterait à 2,9 millions de dollars son autorisation totale de dépenser pour l'exercice en cours. Étant donné que le site Web du Tribunal informe les visiteurs que les juges du Tribunal n'ont pas encore été nommés, des sénateurs se sont demandé à quoi serviraient les fonds et qui décide du règlement des revendications particulières des Premières nations. M. Smith a informé les membres du comité que même si les membres du

Tribunal n'ont pas encore été nommés, 19 personnes travaillent néanmoins au Tribunal. M. Quinn a précisé au comité que le règlement des revendications particulières se faisait jusque-là, à la discrétion du gouvernement du Canada, par l'entremise de la Commission des revendications particulières des Indiens. La décision de créer le Tribunal visait à se doter d'un tribunal indépendant du gouvernement, chargé de rendre des décisions exécutoires, afin d'assurer ainsi une transparence, une équité et une finalité accrue au règlement des revendications particulières. Mais ni M. Smith ni M. Quinn n'ont pu préciser quand les juges seraient nommés ni les raisons pour lesquelles les juges n'avaient pas encore été nommés.

Par coïncidence, le 27 novembre 2009, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Rob Nicholson, a annoncé la nomination de trois membres en règle de la magistrature du Tribunal des revendications particulières.

3. Programme Aliments-poste

Des membres du comité ont posé des questions sur le programme Aliments-poste de 66,2 millions de dollars, parce que des témoins précédents avaient déclaré que les économies qui devaient découler du programme n'étaient pas transférées aux consommateurs. Ainsi, ils voulaient savoir comment Affaires indiennes et du Nord Canada surveille l'efficacité du programme et si ce programme faisait l'objet de vérifications. M. Quinn a indiqué au comité que divers changements ont été apportés au programme au fil des années afin de le rendre plus efficient et qu'il faisait à nouveau l'objet d'un examen pour s'assurer que les économies étaient effectivement transférées aux consommateurs. Mais M. Quinn n'a pas pu indiquer avec précision quand cet examen serait achevé et il s'est engagé à remettre au comité une réponse écrite plus détaillée.

4. Programme d'écologisation des pâtes et papiers

Les membres du comité voulaient se renseigner sur la demande de 9,8 millions de dollars pour le Programme d'écologisation des pâtes et papiers, et plus particulièrement sur son objet et sur la façon dont cette somme est investie au Canada. À ce sujet, M. Smith a indiqué que

Il s'agit d'améliorer le rendement environnemental de l'industrie canadienne des pâtes et papier et de fournir des contributions aux dépenses d'équipement requises pour atteindre les critères d'efficacité énergétique ou de production d'énergie renouvelable en échange de crédits générés par la production de liqueur noire. C'est ce que nous croyons savoir. Il s'agit d'un programme de contribution non remboursable et les entreprises pourront générer des crédits sur la base de la quantité de liqueur noire produite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, avec un certain plafonnement.

M. Smith a confirmé que le gouvernement veut utiliser ce programme pour compenser les subventions que reçoivent les papeteries américaines, comme l'avait demandé officiellement M. Avrim Lazar, président et chef de la direction de l'Association des produits forestiers du Canada, lorsqu'il a témoigné devant le comité le 22 avril 2009.

5. Vente de biens à l'étranger

Le comité était aussi curieux de savoir quels biens immobiliers le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) avait vendu pour pouvoir demander à réinvestir 10 millions de dollars. M. Pagan a répondu que

Les biens vendus ou transférés en 2009 étaient les résidences officielles à Dublin, en Irlande, et à Atlanta; les chancelleries de Lima, au Pérou, et de Dakar; et les bureaux centraux du personnel à La Haye, à Londres, à Canberra, à Dallas, à Atlanta et à Santiago du Chili.

M. Pagan a aussi informé le comité que le portefeuille immobilier du MAECI évolue constamment, selon la situation du marché et les relations internationales du Canada. Il a aussi indiqué que ce portefeuille est géré au MAECI par la Direction générale des biens. M. Pagan a ajouté que les fonds réinvestis permettront de relocaliser la chancellerie du Canada au Kazakhstan dans la capitale, Astana, et d'agrandir la chancellerie à Damas, en Syrie. Enfin, M. Smith a profité de l'occasion pour préciser que lorsque le Canada vend une résidence, cela ne signifie pas qu'il quitte le pays, mais plutôt que le marché est probablement optimal pour vendre une chancellerie ou résidence bien placée et peut-être en louer ou en acheter une autre.

6. Infrastructure

Des membres du comité ont posé des questions sur les sommes importantes affectées aux dépenses d'infrastructure dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010* et ont demandé comment ces montants seraient affectés et quels seraient des exemples d'initiatives financées par ces programmes. M. Smith a mentionné que les montants sont répartis assez également à travers le pays. Le Fonds de stimulation de l'infrastructure, par exemple, est calculé par habitant pour tout le pays, tandis que le programme de financement de base accéléré prévoit que chaque province et territoire touche 25 millions de dollars par an. En guise d'exemples, M. Pagan a cité l'amélioration de l'aéroport à Whitehorse, au Yukon, qui recevra 4 millions de dollars pour des rampes d'accès et des ascenseurs pour les personnes handicapées au terminal. Terre-Neuve recevra 4 millions de dollars pour la construction d'un viaduc à Conception Bay. L'Alberta recevra 2,2 millions de dollars pour un élargissement de la transcanadienne sur une distance de 63 kilomètres, de Wandering River jusqu'au sud de House River. M. Smith a ajouté que de nombreux projets au pays sont financés par ces fonds d'infrastructure, y compris des projets axés sur les loisirs et l'écologie.

7. Régie interne

Des membres du comité ont fait remarquer que les dépenses de fonctionnement du Sénat n'augmentent pas, mais qu'il y a une hausse de 3,7 millions de dollars des dépenses de fonctionnement de la Chambre des communes. Ils se demandaient si cette hausse serait ajoutée au budget de base de la Chambre des communes dans les années qui viennent et pourquoi ce montant était inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*, étant donné que ces dépenses devaient être connues lors de la préparation du *Budget principal des dépenses 2009-2010*. M. Smith a répondu au comité que

Pour les questions de ce genre, comme vous le savez, nous ne faisons que donner suite aux demandes de la greffière de la Chambre des communes. [Elle] est le secrétaire du Bureau de régie interne, et nous fait part des besoins que nous incorporons dans les budgets supplémentaires ou le budget principal des dépenses. Il ne nous appartient pas, au Conseil du Trésor, de contester ce qui est demandé. Nous acceptons la volonté du Parlement et satisfaisons aux besoins du Bureau de régie interne ou, dans le cas de la Bibliothèque du parlement, des Présidents de la Chambre et du Sénat agissant de concert. Nous ne pouvons répondre à des questions portant sur la justification des besoins. Celles-ci devraient être adressées à la greffière de la Chambre des communes.

8. Administration du pipeline du Nord

Des sénateurs se sont interrogés sur la demande de financement de 369 000 \$ de l'Administration du pipeline du Nord, une agence fondée en 1978 pour surveiller la construction du Projet de construction du pipeline de la route de l'Alaska, qui n'a pas fait grand-chose depuis sa création. M. Smith a informé le comité que l'entreprise responsable de la construction du pipeline, TransCanada, a fait savoir à l'Administration du pipeline du Nord qu'elle a l'intention de commencer le tronçon canadien du pipeline. L'Administration du pipeline du Nord a donc demandé des fonds pour recruter sept employés à temps plein et à temps partiel et couvrir les coûts de fonctionnement pour surveiller et faciliter la planification et de la construction du tronçon canadien du pipeline.

9. Éducation des Autochtones

La demande de 3,9 millions de dollars d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) pour le financement d'un système d'évaluation du rendement de l'éducation a déclenché une discussion générale sur le besoin d'accroître les taux de diplomation dans les collectivités autochtones. Des sénateurs ont exprimé leur inquiétude que le financement des études postsecondaires des Autochtones n'augmente pas assez vite pour répondre à la demande. Vu que l'importance accordée aux études grandit et que les Autochtones sont maintenant plus nombreux à pouvoir poursuivre des études postsecondaires, un financement insuffisant pourrait constituer un obstacle à la poursuite des études. M. Quinn a informé le comité qu'AINC consacre actuellement environ 350 millions de dollars aux études postsecondaires, même si une vérification de son programme révèle qu'il ne donne pas les résultats attendus. Le programme fait donc l'objet d'un examen actuellement. M. Quinn a ajouté que d'autres programmes fédéraux appuient les études postsecondaires. Il a donné l'exemple du Programme canadien de prêts aux étudiants.

10. Agence canadienne de développement économique du Nord

Des membres du comité ont posé des questions sur la mesure prévue dans le *Plan d'action économique du Canada* visant à créer la nouvelle Agence canadienne de développement économique du Nord, qui assumera désormais une partie des responsabilités assumées auparavant par Affaires indiennes et du Nord Canada. Plus précisément, ils voulaient être renseignés sur la justification de la création de cette nouvelle agence et sur la façon dont elle améliorerait les services offerts aux gens du Nord. M. Quinn a indiqué que l'agence a été créée pour promouvoir le développement économique dans le Nord parce que c'est une région émergente pour les activités de développement

économique. Pour les gens du Nord, c'est une amélioration, parce que, comme l'a déclaré M. Quinn, l'agence

visera davantage à optimiser la contribution des divers acteurs dans le Nord. Au lieu d'être intégrée à un grand portefeuille, elle constituera un portefeuille beaucoup plus petit qu'on peut reconnaître, identifier et utiliser pour exploiter les énergies des divers acteurs lorsque des possibilités surgissent dans le Nord.

M. Quinn a aussi indiqué que l'agence aura ses propres bureaux et un personnel distinct. À partir du 1^{er} avril 2010, elle rédigera son propre Rapport sur les plans et les priorités ainsi que son Rapport ministériel sur le rendement.

11. Changements climatiques dans le Nord

Au cours de la discussion, des sénateurs ont demandé comment les changements climatiques influent ou influenceront probablement sur le budget d'Affaires indiennes et du Nord (AINC) dans les années qui viennent, donnant l'exemple de Tuktoyaktuk, où une rangée de maisons est menacée par la hausse du niveau de la mer, pour illustrer les conséquences négatives des changements climatiques sur les collectivités canadiennes. M. Quinn a informé le comité que, jusqu'ici, il n'y a pas eu de conséquences sur le budget d'AINC, mais il a ajouté qu'AINC a coordonné tous les travaux scientifiques pour l'Année polaire internationale. Il a précisé cependant que les changements climatiques pourraient avoir des incidences sur les routes de glace qui sont très utilisées dans le Nord. Il a d'ailleurs affirmé que

Nous surveillons le problème des routes de glace, qui nous préoccupe. De toute évidence, l'utilisation des routes de glace pour transporter du matériel dans certaines collectivités changera. Nous devons profiter au maximum de la saison de gel. Durant les intersaisons des dernières années, la situation a été de plus en plus difficile. Le défi consiste à s'assurer que la logistique permet d'apporter le matériel en profitant des routes de glace pour éviter le coût élevé du transport aérien. Nous sommes conscients de la situation et nous nous efforçons de composer avec elle.

12. Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

Les membres du comité ont posé des questions sur la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, un programme créé en 1998, pour lequel un crédit de 68,5 millions de dollars sur cinq ans a été accordé en 2007. Rappelant que le taux de pauvreté est plus du double chez les Autochtones que dans le reste de la population et que plus de la moitié des Autochtones vivent maintenant dans des centres urbains, ils voulaient savoir quels étaient les résultats et les réalisations jusqu'ici. M. Quinn a indiqué que la Stratégie a été une réussite et il a donné l'exemple d'Edmonton, qui a pu offrir un guichet unique donnant accès à un vaste éventail de services à l'intention des Autochtones nouvellement arrivés dans la ville. Il a ajouté que cette initiative était désormais envisagée ailleurs. Étant donné que la Stratégie ne s'applique que dans 14 villes, les sénateurs ont ensuite demandé si les Affaires indiennes et du Nord envisage de l'élargir à d'autres villes et si les collectivités autochtones participent à la sélection des domaines où les fonds sont affectés. M. Quinn a indiqué qu'il n'avait pas entendu parler d'une expansion future de la Stratégie et il a ajouté que les Autochtones qui s'établissent dans les centres urbains ont tendance à aller dans les grands centres

comme Toronto, Edmonton, Regina et Vancouver. En ce qui concerne le processus de consultation des Autochtones, M. Quinn a déclaré que

Il y a actuellement des relations de travail étroites avec les organisations qui représentent les Autochtones vivant hors des réserves. Le ministère a établi le Bureau de l'interlocuteur fédéral qui s'occupe des Autochtones hors des réserves et des Métis, et il est présent dans les diverses régions du Canada. Il a des relations de travail étroites et continues avec les communautés et avec les interlocuteurs provinciaux.

13. Le Canada et l'aide internationale

Le comité s'est intéressé à l'effort du Canada en ce qui a trait à l'aide internationale. Les Nations Unies ont indiqué dans un récent rapport que l'aide officielle au développement international comptait pour 0,3 % du PIB, ce qui est moins de la moitié de ce qui avait été convenu lors des *ententes du millénaire*. Le Canada consacre un peu plus de 0,3 % de son PIB à l'aide internationale, ce qui le place en avant de trois pays du G7, à savoir l'Italie, le Japon et les États-Unis.

14. Le mandat de l'Agence canadienne de développement international en Afghanistan

Le comité s'est aussi intéressé au mandat de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en Afghanistan. Les représentants de l'ACDI ont mentionné au comité que le programme d'aide en Afghanistan, d'un montant total de 200 millions de dollars, était le plus important de l'Agence et qu'il était mis en œuvre selon des priorités clés, en particulier le développement de l'agriculture, l'éducation et la croissance économique. Il existe également un important programme d'éradication de la poliomyélite. À la suite du rapport Manley, l'ACDI a aussi déployé ses ressources à 50 % dans la province de Kandahar, là même où se concentre la présence militaire canadienne.

Puisque l'ACDI remplit principalement son mandat d'aide en finançant des organisations non gouvernementales, certains membres du comité ont questionné les raisons pour lesquelles le nombre d'employés de l'ACDI déployés en Afghanistan a plus que doublé récemment, passant de 14 au début de 2008 à 26 en 2009. Les représentants de l'agence ont répondu que plus de personnel était nécessaire au quartier général en raison des conditions de travail difficiles qui y prévalent. Les employés de l'ACDI travaillent également en collaboration avec les militaires canadiens, ce qui nécessite davantage de personnel. Il s'agit principalement d'employés permanents de l'ACDI.

15. Rapport du Bureau du vérificateur général

Avant d'approuver les fonds demandés dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*, certains membres du comité ont demandé aux représentants de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) quelles étaient les mesures prises par l'organisme pour répondre aux critiques du Bureau du vérificateur général, qui avait mis en lumière les faiblesses de l'agence quant à la façon de planifier et d'établir ses priorités. Le comité a également questionné la façon dont l'agence allait pouvoir se conformer à la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

En ce qui concerne les actions entreprises à la suite du rapport du Bureau du vérificateur général, les responsables de l'agence ont mentionné qu'une série de mesures ont été prises afin d'améliorer la

situation. Afin de répondre à la principale critique, l'agence a établi trois priorités claires, soit la croissance économique, la sécurité alimentaire et l'enfance et la jeunesse. Par ailleurs, l'agence cible maintenant son aide sur une vingtaine de pays et y consacre environ 80 % de ses ressources financières. Tel que mentionné par le Bureau du vérificateur général, l'ACDI jouit d'une excellente réputation dans les pays où elle est présente.

16. Subventions et contributions

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*, la plus importante demande de fonds de l'Agence canadienne de développement international est un montant de 321,5 millions de dollars pour les programmes d'aide à la sécurité alimentaire. Considérant que des vérifications sont effectuées uniquement pour des contributions et non pour les subventions, des membres du comité étaient préoccupés par le fait que, sur les 321,5 millions de dollars demandés, 47 millions seulement étaient destinés à être octroyés en contributions et 294,5 millions allaient être octroyés sous forme de subventions. Les représentants de l'agence ont expliqué au comité que des organisations comme la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial reçoivent les subventions de l'ACDI et que, puisque le Canada est membre de la gouvernance de ces organisations, l'ACDI se fie à ses vérifications. En ce qui concerne les contributions, les représentants de l'ACDI ont indiqué au comité que chacune d'elles allait faire l'objet d'une évaluation et d'une vérification.

17. Collaboration avec les militaires canadiens

Des membres du comité ont fait mention du succès obtenu par le travail de collaboration entre les militaires canadiens et le personnel de l'ACDI. Les représentants de l'ACDI ont confirmé la collaboration exemplaire avec les militaires, faisant du Canada l'exemple à suivre en ce domaine.

CONCLUSION

Au cours des séances qu'il a consacrées au *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*, le comité a délibéré sur ces sujets, entre autres. Dans certains cas, les fonctionnaires entendus se sont engagés à lui fournir des informations complémentaires à une date ultérieure. Au moment de rédiger le présent rapport, le comité n'avait pas encore reçu les réponses d'Affaires indiennes et du Nord Canada.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, à qui a été renvoyé le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010*, a examiné ledit budget et présente ici son rapport.